

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG

COMMUNE DE MESSOK

SECRÉTARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

UPPER-NYONG DIVISION

MESSOK COUNCIL

GENERAL SECRETARY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°04/AONO/C.MSK/CIPM/2025 DU 27/01/2025 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE ET DE REHABILITATION DE CERTAINES ROUTES DANS LA COMMUNE DE MESSOK,
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

LOT 1 : CREATION DE LA PISTE AGRICOLE MANAM-TIN MOAKOUL (5 km)

LOT 2 : TRONCON DE ROUTE COMMUNALE ZOUMABOT II - BIZAM (26 km)

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – MINTP, Exercice 2025

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2025, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MESSOK, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de Messok, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'ouverture et de réhabilitation de certaines routes dans la Commune de Messok, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.

Lot 1 : Création de la piste agricole Manam - Tin Moakoul (5 km)

Lot 2 : Réhabilitation du tronçon de route communale Zoulabot II – Tin Moakoul (26 km)..

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

Lot 1 : Création d'une piste agricole Manam – Tin Moakoul	Lot 2 : Réhabilitation de la route communale Zoulabot II - Bizam
<ul style="list-style-type: none">○ Travaux préparatoires○ Nettoyage et terrassements○ Assainissement / Ouvrage	<ul style="list-style-type: none">○ Travaux préparatoires○ Nettoyage et terrassements○ Assainissement / Ouvrage

3. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en lots ci-après définis :

Lot 1 : création d'une piste agricole Manam - Tin Moakoul (5 km)

Lot 2 : Réhabilitation du tronçon de route communale Zoulabot II – Bizam (26 km).

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de

Lot 1 : Création d'une piste agricole Manam – Tin Moakoul : 23 000 000 (vingt trois millions) FCFA ;

Lot 2 : Réhabilitation de la route communale Zoulabot II – Bizam : 65 000 000 (soixante cinq millions) FCFA.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (3) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans les travaux publics, classées dans la catégorie « Routes » et installées en territoire camerounais.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP MINTP) de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève ainsi qu'il suit pour chaque lot;

N° Lot	Désignation	Montant prévisionnel en F CFA	Montant du cautionnement
Lot 1	Création d'une piste agricole Manam – Tin Moakoul	23 000 000	460 000
Lot 2	Réhabilitation de la route communale Zoulabot II – Bizam :	65 000 000	1 300 000

Il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables à l'Hôtel de Ville de Messok, à la SIGAMP, au rez de chaussée porte n° 1, téléphone 694469457/691532023 dès publication du présent avis. Il peut également être consulté en ligne sur aux adresses <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue aux lieux et adresses ci-dessus indiqués, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de 70 000 (soixante dix mille) Francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune de Messok.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir, au plus tard le **03/03/2025 à 11 Heures** limite et devra porter la mention :

"Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO/C.MSK/CIPM/2025 DU 27/01/2025 pour les travaux d'ouverture et de réhabilitation de certaines routes dans la Commune de Messok, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est. (2 lots)

(Préciser le lot)

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ; Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **03/03/2025 à 12 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du placée auprès de la Commune de Messok dans la salle de Délibérations de l'Hôtel de Ville sise à Messok.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment de :

- l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- non-respect de 4 critères essentiels ;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.

Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non).

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus de **02** lots.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant [indiquer la durée entre 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Hôtel de Ville de Messok, à la SIGAMP, au rez de chaussée, porte n° 1, téléphone 694469457/691532023 et <http://www.publiccontracts.cm>.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques,
bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou
appel) aux numéros (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, le MO au numéro 691932023

Ampliations :

- ✓ DDMINMAP/HN
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM)
- ✓ Maire /C. Messok
- ✓ Pdt/CIPM-Messok
- ✓ Affichage/Chrono

